

Code Comptable

**Recueil de textes législatifs et réglementaires relatifs
au droit comptable, textes complémentaires et annotations.**

Deuxième édition

**BERTI
Editions**

LIVRE I

1

COMPTABILITE DES UNITES ECONOMIQUES

ET DES PROFESSIONS LIBERALES

1

Loi n° 07-11 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier, modifiée par l'ordonnance n° 08-02 du 24 juillet 2008 portant loi de finances complémentaire pour 2008.....	1-42	1
Chapitre I : Définition et champ d'application	2-5	1
Chapitre II : Du cadre conceptuel, des principes comptables et des normes comptables	6-9	2
Chapitre III : De l'organisation de la comptabilité	10-24	3
<hr/>		
■ Décret exécutif n° 09-110 du 7 avril 2009 fixant les conditions et modalités de tenue de la comptabilité au moyen de systèmes informatiques.		6
<hr/>		
Chapitre IV : Des Etats financiers	25-30	11
Chapitre V : De la consolidation et des comptes combinés	31-36	13
Chapitre VI : Des changements d'estimations et de méthodes comptables	37-40	14
Chapitre VII : Dispositions finales	41-42	14
<hr/>		
■ Décret exécutif n° 08-156 du 26 mai 2008 portant application des dispositions de la loi n° 07-11 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier.	1-43	15

■ Arrêté du 23 Rajab 1429 correspondant au 26 juillet 2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes.	1-4	23
■ Arrêté du 23 Rajab 1429 correspondant au 26 juillet 2008 fixant les seuils de chiffre d'affaires, d'effectif et l'activité applicables aux petites entités pour la tenue d'une comptabilité financière simplifiée.	1-2	157
LIVRE II		
COMPTABILITÉ PUBLIQUE		159
Loi n° 90-21 du 15 août 1990 relative à la comptabilité publique, modifiée et complétée par le décret législatif n° 92-04 du 11 octobre 1992 portant loi de finances complémentaire pour 1992, la loi n° 98-12 du 31 décembre 1998 portant loi de finances pour 1999, la loi n° 99-11 du 23 décembre 1999 portant loi de finances pour 2000 et la loi n° 11-16 du 28 décembre 2011 portant loi de finances pour 2012.	1-	159
DISPOSITIONS GENERALES	1-2	159
■ Décret exécutif n° 91-313 du 7 septembre 1991 fixant les procédures, les modalités et le contenu de la comptabilité des ordonnateurs et des comptables publics, modifié et complété par le décret exécutif n° 03-42 du 19 janvier 2003 et le décret exécutif n° 11-332 du 19 septembre 2011.	1-73	160
TITRE I : Du budget et des opérations financières et de leur execution	3-22	169

Chapitre 1 : Du budget	1-4	169
■ Loi n° 98-12 du 31 décembre 1998 portant loi de finances pour 1999, modifiée et complétée.		170
Chapitre 2 : Des opérations financières	9-13	170
Chapitre 3 : Des opérations et actes d'exécution	14-22	171
TITRE II : Des agents charges de l'exécution.....	23-57	172
Chapitre 1 : Des ordonnateurs.....	23-32	172
■ Décret exécutif n° 14-320 du 20 novembre 2014 relatif à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'ouvrage déléguée.....		174
Chapitre 2 : Des comptables publics.....	33-54	178
■ Décret exécutif n° 91-311 du 7 septembre 1991 relatif à la nomination et à l'agrément des comptables publics, modifié et complété par le décret exécutif n° 03-41 du 19 janvier 2003 et le décret exécutif n° 11-331 du 19 septembre 2011.		179
Chapitre 3 : De l'incompatibilité entre les fonctions d'ordonnateurs et de comptables publics.....	55-57	
TITRE III : Du contrôle.....	58-63	185
Chapitre 1 : De la fonction de contrôle des dépenses engagées	58-60	185
Chapitre 2 : Du contrôle d'exécution.....	61	186
Chapitre 3 : Du contrôle de gestion	62-63	186
TITRE IV : Disposition particulieres	64-71	187
Chapitre 1 : Des condamnations pécuniaires	64-65	187
Chapitre 2 : Autres créances	66-69	187

DISPOSITIONS FINALES	70-71	188
■ Décret exécutif n° 91-312 du 7 septembre 1991 fixant les conditions de mise en jeu de la responsabilité des comptables publics, les procédures d'apurement des débits et les modalités de souscription d'assurance, couvrant la responsabilité civile des comptables publics.	1-17	189
LIVRE III		
COMPTABILITE SPECIFIQUE		
Décret exécutif n° 2008-244 du Aouel Chaâbane 1429 correspondant au 3 août 2008 fixant les modalités de la tenue et de la vérification de la comp-tabilité du notaire.	1-14	193
Chapitre I : La tenue de la comptabilité.....	2-8	193
Chapitre II : La vérification de la comptabilité....	9-14	194
Décret exécutif n° 09-79 du 11 février 2009 fixant les modalités de la tenue et de la vérification de la comptabilité de l'huissier de justice.	1-14	196
Chapitre I : Organisation de la comptabilité.....	2-8	196
Chapitre II : Vérification de la comptabilité	9-14	198
Décret exécutif n° 97-33 du 2 Ramadhan 1417 correspondant au 11 janvier 1997 organisant la comptabilité des commissaires-priseurs et fixant les conditions de rémunération de leurs services.	1-26	199
Chapitre I : De la comptabilité des commissaires-priseurs.....	2-16	199

Section 1 : De l'organisation de la comptabilité et des livres comptables	2-10	199
Section 2 : De la vérification de la comptabilité	11-16	201
Chapitre II : Modalités de rémunérations des services du commissaire-priseur	17-24	202
Chapitre III : Dispositions particulières et transitoires.....	25-26	206
		206
Règlement n° 09-04 du 23 juillet 2009 portant plan de comptes bancaire et règles comptables applicables aux banques et aux établissements financiers.	1-9	207
Annexe : nomenclature des comptes		209
Règlement n° 11- 05 du 28 juin 2011 portant traitement comptable des intérêts non recouvrés.		217
		LIVRE IV
		219
		EXERCICE DE LA FONCTION COMPTABLE & CORPORATION
		219
Loi n° 10-01 du 29 juin 2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé ; modifiée et complétée par la loi n° 12-12 du 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 et la loi n° 13-08 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014.	1-38	219

Chapitre I : Dispositions générales	1-6	219
■ Décret exécutif n° 11-24 du 27 janvier 2011 fixant la composition, l'organisation et les règles de fonctionnement du conseil national de la comptabilité.	1-25	220
■ Arrêté du 3 mai 2012 fixant le montant de la rétribution à servir aux membres du conseil national de la comptabilité, des commissions, des groupes de travail et aux consultants.	1-4	227
Chapitre II : Dispositions communes aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé	7-13	228
■ Décret exécutif n° 11-30 du 27 janvier 2011 fixant les conditions et modalités d'agrément pour l'exercice de la profession d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé.	1-10	228
■ Décret exécutif n° 11-31 du 27 janvier 2011 relatif aux conditions et normes spécifiques des cabinets d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé.	1-6	234
■ Arrêté du 26 mars 2013 fixant les conditions d'espace, de commodités et d'équipements exigées pour un local professionnel de l'expert-comptable, du commissaire aux comptes et du comptable agréé.	1-7	235
Chapitre III : De l'ordre national des experts-comptables, de la chambre nationale des commissaires aux comptes et de l'organisation nationale des comptable	14-17	236

■ Décret exécutif n° 11-25 du 27 janvier 2011 fixant la composition, les attributions et les règles de fonctionnement du conseil national de l'ordre national des experts-comptables.	1-22	236
■ Décret exécutif n° 11-26 du 27 janvier 2011 fixant la composition, les attributions et les règles de fonctionnement du conseil national de la chambre nationale des commissaires aux comptes.	1-22	241
■ Décret exécutif n° 11-27 du 27 janvier 2011 fixant la composition, les attributions et les règles de fonctionnement du conseil national de l'organisation nationale des comptables agréés.	1-22	246
■ Décret exécutif n° 11-29 du 27 janvier 2011 fixant le rang et les attributions des représentants du ministre chargé des finances au sein des conseils nationaux de l'ordre national des experts-comptables, de la chambre nationale des commissaires aux comptes et de l'organisation nationale des comptables agréés.	1-4	252
Chapitre IV : De l'exercice de la profession d'expert-comptable	18-21	253
Chapitre V : De l'exercice de la profession de commissaire aux comptes	22-40	254
■ Décret exécutif n° 11-32 du 27 janvier 2011 relatif à la désignation des commissaires aux comptes.	1-15	256
Chapitre VI : De l'exercice de la profession de comptable agréé	41-45	261
Chapitre VII : Des sociétés d'expertise comptable et commissariat aux comptes et de comptabilité	46-58	262

Chapitre VIII : Responsabilité des experts-comptables, des commissaires aux comptes et des comptables agréés	59-63	265
■ Décret exécutif n° 13-10 du 13 janvier 2013 fixant le degré des fautes disciplinaires commises par l'expert-comptable, le commissaire aux comptes et le comptable agréé dans l'exercice de leurs fonctions ainsi que les sanctions qui s'y rapportent.	1-11	266
Chapitre IX : Incompatibilités et interdictions	64-74	269
Chapitre X : Dispositions diverses	75-79	272
Chapitre XI : Dispositions transitoires	80-	274
■ Décret exécutif n° 11-28 du 27 janvier 2011 fixant la composition et les attributions de la commission ad hoc chargée de l'organisation des élections des conseils nationaux de l'ordre national des experts-comptables, de la chambre nationale des commissaires aux comptes et de l'organisation nationale des comptables agréés.	1-22	275
Chapitre XII : Dispositions finales	82-83	280
Décision du 24 mars 1999 portant approbation des titres et diplômes ainsi que des conditions d'expérience professionnelle ouvrant accès à l'exercice de la profession d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé, modifiée et complétée par la décision du 13 mai 2006.	1-6	281
Décret exécutif n° 06-354 du 9 octobre 2006 fixant les modalités de désignation de commissaires aux comptes auprès des sociétés à responsabilité limitée.	1-9	285

Arrêté du 7 novembre 1994 relatif au barème des honoraires des commissaires aux comptes, modifié et complété par l'arrêté du 6 décembre 2006 et l'arrêté du 25 juin 2008.	1-13	287
ANNEXE : BARÈME		291

APPENDICE	293
------------------	-----

TEXTES LIÉS AU DROIT COMPTABLE	293
--------------------------------	-----

Code de commerce	293
Code des impôts.....	302
Code des Taxes sur le Chiffre d'Affaires	326
Code de procedure fiscale	329
Table chronologique	339
Index	343